

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/07/2024 - 18401 - 2016 B 04228 - 821 640 513 - A.I.S TRANSPORT

Imprimé 2065 du 25/04/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes

Déclaration néante

X

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE

adresse du siège social

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement

LE 26 JUL. 2024

18601

Adresse de messagerie

SOUS LE N°

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°
d'identification et
adresse du lieu d'imposition
de la société mère

B ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et
que vous avez désigné une autre entité du
groupe pour souscrire la déclaration n°
2258-SD, indiquer le nom, adresse et
numéro d'identification fiscale de l'entité
désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom,
adresse et numéro d'identification fiscale
de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence

le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui
souscrit la déclaration pays par pays

Forme juridique de l'entité du
groupe

Désignation de l'entité du groupe

Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe

Complément de distribution de l'entité du groupe

Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe

Code postal de l'entité du groupe

Ville de l'entité du groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle
informatisée ?

Si oui, nom du logiciel utilisé :

ECF		Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné			n° d'agrément		
Visa : CGA				Viseur conventionné	

821 640 513 SARL A.I.S TRANSPORT

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 (Dépôt récapitulatif)
IS

Imprimé 2065 du 25/04/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 %

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme au taux de 19%

Autres Plus-values imposables au taux de 19%

Plus-values à long terme imposables au taux de 0%

Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

Imprimé 2033A du 25/04/2024

Imprimé le 2008/06/20 12:02

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	44 539	030	22 047	22 492
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	44 539	048	22 047	22 492
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	18 592	070		18 592
	Autres (3)	072	7 946	074		7 946
Valeurs mobilières de placement		080	3 000	082		3 000
Disponibilités		084	565	086		565
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	30 103	098		30 103
Total général (I + II)		110	74 642	112	22 047	52 595
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	3 600
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	360
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants			131		) 132	
Report à nouveau					134	26 050
Résultat de l'exercice					136	-9 804
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	20 206
Provisions pour risques et charges			Total II		154	
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	21 415
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	1 619
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	2 756	172	5 985
Comptes courants d'associés					173	3 370
Autres dettes					175	
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	32 389
Total général (I + II + III)					180	52 595

821 640 513 SARL A.I.S TRANSPORT

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 (Dépôt récapitulatif)
IS

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 25/04/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		
Produits d'exploitation												
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires				209		210			
Production vendue	biens						215		214			
	services						217		218	62 828		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222			
Production immobilisée									224			
Subventions d'exploitation reçues									226			
Autres produits									230	1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	62 829		
Charges d'exploitation												
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234	366		
Variation de stock (marchandises)									236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)									240			
Autres charges externes		dont crédit bail :		mobilier				immobilier		242	63 255	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle		243	933		)	244	933	
Rémunérations du personnel									250			
Charges sociales									252			
Dotations aux amortissements									254	7 471		
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI									255			
Dotations aux provisions									256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259			)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)									264	72 025		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	-9 196		
Produits et charges divers												
Produits financiers									(III)	280		
Produits exceptionnels									(IV)	290		
Charges financières									(V)	294	527	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			)	(VI)	300	80
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348						
Impôts sur les bénéfices									(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									310	-9 803		

821 640 513 SARL A.I.S TRANSPORT

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 (Dépôt récapitulatif)
IS

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	9 803
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993			350		
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	9 803	
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	9 803	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

821 640 513 SARL A.I.S TRANSPORT

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 (Dépôt récapitulatif)
IS

Imprimé 2033C du 25/04/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I		IMMOBILISATIONS										Réévaluation légale	
				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		ACTIF IMMOBILISÉ											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES													
Fonds commercial		400		402		404		406					
Autres		410		412		414		416					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES													
Terrains		420		422		424		426					
Constructions		430		432		434		436					
Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
Installations générales, agencements et aménagements divers		450		452		454		456					
Matériel de transport		460	39 886	462	4 000	464		466	43 886				
Autres immobilisations corporelles		470	653	472		474		476	653				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	40 539	492	4 000	494		496	44 539				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES													
Terrains		510		512		514		516					
Constructions		520		522		524		526					
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536					
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546					
Matériel de transport		550	13 922	552	7 472	554		556	21 394				
Autres immobilisations corporelles		560	653	562		564		566	653				
TOTAL		570	14 575	572	7 472	574		576	22 047				

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 25/04/2024

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	9 804
TOTAL des déficits restant à reporter								870	9 804
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 25/04/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	62 828
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	62 828

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	366
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	63 255
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	63 621

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	-793
-----------------------------	------------------------------------	-----	------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

**SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
SARL au capital de 3 600.00 €**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 16 JUILLET 2024 à 9 H 00**

Ordre du jour : Approbation des comptes 2023

Sont présent :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

La totalité des parts est représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :

Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

Le résultat 2023 a donc été déficitaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :

Les associés donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :

Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution quatrième :

L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès verbal.

Fait à LIMEIL BREVANNES,
Le 16 Juillet 2024.



SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 DECEMBRE 2023** se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2023** s'est soldé par un **résultat déficitaire** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbations.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble du monde économique.

Néanmoins, nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.



FILIALES, PARCITIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'Évaluation DES COMPTES : **(Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)**

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2012, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cour des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT



COMPTE RENDU DE L' ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **Transport.**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **DEFICITAIRE**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.



SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 16 Juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre
le 16 Juillet 2024 à 9 Heures.

L'associé s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Étais présent :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, Gérant.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

- 1°) La copie des lettres de convocation.
- 2°) Le rapport de la Gérance.
- 3°) Le texte des résolutions proposées.
- 4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat étant entièrement bénéficiaire, il est décidé e reporter en totalité le résultat.

Résultat: **Déficitaire de 9 804.00 €**

REPORT A NOUVEAU : 26 050.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée, et il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été effectué aucune distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.



2

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**.

Total du bilan	52 595.00 €
Total du compte de résultat en liste	62 829.00€
Résultat déficitaire	9 804.00 €

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLE		
- Méthode d'évaluation	xx	
- Changement de méthodes		xx
- Dérogations		xx
- Informations complémentaires	xx	
2°) COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	xx	
- Etat des amortissements	xx	
- Etat des provisions	xx	
- Etat des échéances et des dettes	xx	
- Informations complémentaires	xx	
3°) ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRE INFORMATION		
- Crédit bail		xx
- Engagement financiers		xx
- Dettes garanties par des sûretés réelles		xx
- Liste des filiales et participations		xx
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	



REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



STOCKS

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

